



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_07-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

N° 20220712-07

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN, à Sophie DELAIGUE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Rachel BOURNIER, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLEGE DE PUY-GUILLAUME

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

VU l'article L.213-2 du code de l'éducation précisant que le Département à la charge des collèges,

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibératives :

1

Conseillers représentés :

12

Total votants :

53

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_07-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Vu l'article L.213-3 et suivants du code de l'éducation et notamment l'article L.213-3 alinéa 3 précisant que les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties.

La Communauté de communes est propriétaire de la parcelle AC 34 à PUY-GUILLAUME sur laquelle se trouve le collège Condorcet. Dans le cadre du transfert de propriété du collège au profit du Département du Puy-de-Dôme, il est nécessaire de transférer la propriété en pleine propriété et à titre gratuit.

Pour ce faire, un bornage a été réalisé. Il est proposé de réaliser une division de la parcelle AC 34 en deux parcelles filles :

- Parcelle A de 4 m² sur laquelle se trouve le transformateur, propriété EDF, qui alimente que le gymnase (propriété communale) et qui est implanté pour moitié sur le domaine de la Commune de PUY-GUILLAUME et pour moitié sur le domaine de la Communauté de communes ;
- Parcelle B de 8 498 m² sur laquelle est implanté le collège.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Transfère** la propriété de la parcelle AC 34 B au Département du Puy-de-Dôme en pleine propriété et à titre gratuit ;
- **Transfère** la propriété de la parcelle AC 34 A à la commune de PUY-GUILLAUME en pleine propriété et à titre gratuit ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Abstentions :

Conseillers présents : 41

Pour : 53

Représentés : 12

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

